

En expliquant sa façon de procéder, cet après-midi, le premier ministre a allégué, en insistant sur ce point, que le gouvernement précédent avait effectivement étudié une entente de cette sorte, qu'il était sur le point d'y donner son assentiment officiel et que seulement l'approche des élections générales l'en avait empêché.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'avait seulement encouragé à attendre.

**L'hon. M. Pearson:** Ce qu'on peut déduire de ses paroles, c'est que, si le résultat des élections eût été différent et si le gouvernement avait été réélu, cet accord, au sujet duquel une décision avait effectivement été prise avant les élections, aurait été approuvé à peu près automatiquement. Ce raisonnement n'a pas la moindre valeur. Voici pourquoi. Je suis naturellement au courant des premières discussions relatives à ce genre d'accord. Je sais que les dirigeants de la Défense nationale discutaient depuis des mois et même des années avec leurs homologues de Washington l'intégration des états-majors de la défense aérienne. Je sais que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures étaient invités à assister à ces discussions préliminaires officielles. Mais je sais également ceci (peut-être que le premier ministre ne le sait pas et qu'il devrait en être informé): je sais que cette question n'a jamais été étudiée par le cabinet canadien, de quelque façon que ce soit, avant le 10 juin.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

**L'hon. M. Pearson:** Je vous en prie.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Lui, qui était membre du comité de défense, nous dirait-il si cette question n'a pas été tranchée par ce comité? Sauf erreur, son nom figure parmi la liste de ceux qui étaient présents à cette occasion. Je me demande s'il a participé de quelque façon à cette affaire.

**L'hon. M. Pearson:** Je puis facilement répondre à cette question. Je ne crois pas violer mon serment de conseiller privé en essayant d'y répondre. J'ai assisté, je crois, à toutes les séances du comité de défense du cabinet de l'époque. Or, à aucune séance de ce comité n'a-t-il été question de l'accord de défense aérienne du continent nord-américain. La question a été mise à l'ordre du jour par le ministère de la Défense nationale, mais elle n'a pas été discutée. Elle ne l'a pas été pour une excellente raison: des élections approchaient. Je me demande ce que mon très honorable ami aurait dit si, au début d'une campagne électorale, alors que plusieurs ministres étaient aux quatre coins

du pays, le quorum des ministres à Ottawa eût conclu un accord de cette importance à la veille même d'élections? Voilà la principale raison, évidemment, pourquoi la question a été reportée à plus tard. Nous avons alors manifesté un sens des responsabilités que mon très honorable ami aurait manifesté, j'espère, dans des circonstances semblables. Donc, nous n'avons pris aucune initiative à ce propos. Nous n'avons même pas discuté s'il y avait lieu ou non d'agir, à la veille des élections. Le premier ministre hoche la tête. Mais, comme j'étais présent à ces réunions, je sais pertinemment que cette question n'a été discutée à aucune séance du comité du cabinet, ni par le cabinet lui-même. Par conséquent, prétendre que l'accord avait été, à toutes fins pratiques, approuvé par le gouvernement précédent, ne concorde pas avec les faits.

Une autre raison pour laquelle la question n'a pas été étudiée à l'époque, c'est ceci. Même un rapide coup d'œil,—et je crois avoir été peut-être le seul ministre, autre que celui de la Défense nationale, qui ait eu même la chance de savoir ce qui se passait,—sur les documents, et c'est tout ce que j'avais, révélait tout de suite leur importance. J'aime à croire,—et je crois avoir les preuves nécessaires à l'appui de ce que je vais dire,—que si cette affaire nous avait été soumise après les élections, nous aurions agi de la façon que j'ai indiquée: nous aurions étudié ce document comme il convient; nous aurions mis au point, de concert avec les États-Unis, un accord fondé sur ce document et nous aurions soumis l'accord au Parlement avant la création du NORAD, vu notamment qu'il n'y avait aucune urgence, selon nous, à apporter pareil changement à ce moment-là. De fait, la défense aérienne a réalisé des progrès, découlant des engins balistiques, qui recommandent la prudence et l'examen le plus soigneux. Je fais remarquer à mon très honorable ami que cet accord n'a pas reçu ce genre d'examen à la réunion qu'il a convoquée pour étudier la question.

L'autre motif que le gouvernement a invoqué pour s'être comporté comme il l'a fait, c'est qu'il s'agirait simplement d'une extension de l'OTAN, que ce serait un accord de l'OTAN, qu'il serait déjà prévu dans l'OTAN. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard, car j'aurai des observations détaillées à faire à ce propos. J'ai aussi les mêmes livres, les mêmes graphiques et les mêmes cartes que mon très honorable ami a mentionné à la Chambre cet après-midi. J'ai également un ou deux autres documents.

Quelle que soit la manière dont on aurait dû procéder, il reste qu'une fois le NORAD